



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

FC/PR

P.V. CEB 01

## Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

### Procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2019

#### Ordre du jour :

1. Présentation du rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exécution du budget de l'Union européenne pour l'exercice 2018
2. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Alex Bodry, M. Frank Colabianchi, Mme Joëlle Elvinger remplaçant M. Eugène Berger, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth

M. Marc Gengler, Président de la Cour des comptes  
M. Patrick Graffé, Vice-Président de la Cour des comptes

M. Henri Grethen, membre de la Cour des comptes européenne  
M. Marc Hostert, Cour des comptes européenne  
Mme Ildiko Preiss, Cour des comptes européenne  
Mme Clémentine Hoffmann, Cour des comptes européenne  
Mme Josiane Weier, Cour des comptes européenne

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gast Gibéryen, M. Claude Wiseler

M. David Wagner, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

\*

## 1. Présentation du rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exécution du budget de l'Union européenne pour l'exercice 2018

M. Henri Grethen, Membre de la Cour des comptes européenne, présente les Rapports annuels 2018 de la Cour des comptes européenne.

M. Grethen rappelle que la Cour des comptes européenne est **l'auditeur externe indépendant de l'Union européenne**.

**Sa mission** consiste

- à contribuer à l'amélioration de l'administration et de la gestion financière de l'UE,
- à œuvrer au renforcement de l'obligation de rendre compte,
- à encourager la transparence et
- à jouer le rôle de gardienne indépendante des intérêts financiers des citoyens de l'Union.

La Cour met en garde contre les risques et relève les lacunes et les bonnes pratiques. Elle donne également aux décideurs politiques et législateurs de l'UE des orientations pour améliorer la gestion des politiques et programmes de l'Union. Ses travaux permettent aux citoyens de l'Union de savoir à quoi sert leur argent.

Basée à **Luxembourg**, elle emploie quelque **900** agents de toutes les nationalités de l'UE, répartis entre personnel d'audit (500 personnes), personnel de soutien et personnel administratif (dont 160 pour les traductions).

**La Cour des comptes réalise**

- des **rapports annuels**, qui contiennent, pour l'essentiel, les résultats de ses travaux d'audit financier et de conformité sur le budget de l'UE et sur les Fonds européens de développement, mais couvrent aussi des aspects liés à la gestion budgétaire et à la performance;
- des **rapports spéciaux**, qui présentent les résultats d'audits sélectionnés, portant sur des domaines politiques ou des domaines de dépenses spécifiques, ou sur des questions budgétaires ou de gestion;
- des **rapports annuels spécifiques** sur les agences, organismes décentralisés et entreprises communes de l'UE;
- des **avis**, qui portent sur la réglementation, nouvelle ou actualisée, ayant une incidence significative sur la gestion financière, à la demande d'une autre institution ou de sa propre initiative;
- des **documents d'analyse** tels que:
  - des **analyses panoramiques**, qui sont des documents descriptifs et analytiques portant sur des domaines d'action ou des questions de gestion vastes et complexes. La Cour exploite les connaissances et expériences qu'elle a acquises sur le sujet traité, souvent en adoptant une approche transversale;
  - des **documents d'information**, qui sont d'une nature similaire à celle des analyses panoramiques, mais abordent des sujets plus ciblés;
  - des **études de cas rapides**, qui présentent et établissent des faits concernant des questions ou des problèmes très spécifiques et peuvent inclure, le cas échéant, une analyse facilitant la compréhension de ces faits;

- des **AuditInfos**, qui fournissent des informations générales sur une activité d'audit en cours ou à venir.

### Constatations générales sur les recettes et les domaines de dépenses

La Cour des comptes européenne émet une opinion favorable sur la **fiabilité des comptes** de l'Union européenne relatifs à l'exercice **2018**.

Les **recettes** de l'exercice 2018 étaient, dans leur ensemble, **légal** et **régulières**, comme les années précédentes.

La Cour des comptes européenne émet, pour la troisième année consécutive, une **opinion avec réserve concernant les paiements de l'exercice 2018**.

Les **dépenses de 2018** étaient légales et régulières, à l'exception des dépenses à haut-risque.

Le **niveau d'erreur estimatif concernant les paiements** du budget de l'UE était de 2,6 %, c'est-à-dire du même ordre que ceux des deux dernières années (2,4 % en 2017 et 3,1 % en 2016).

Les **informations sur la régularité communiquées par la Commission** correspondent globalement aux constatations pour la Compétitivité et les Ressources naturelles, mais ses estimations sont inférieures pour la Cohésion.

**Recettes de l'Union européenne:** 159,3 milliards d'euros. Montant contrôlé (sur base d'échantillons): 159,3 milliards d'euros

Globalement, les systèmes liés aux recettes que la Cour a examinés se sont avérés efficaces. Les contrôles concernant les ressources propres traditionnelles (principalement les droits de douane) au niveau de la Commission et de certains États membres n'ont été que partiellement efficaces.

Le plan d'inspection de la Commission concernant les ressources propres traditionnelles dans les États membres n'est pas fondé sur une évaluation des risques suffisamment structurée et documentée.

**Compétitivité pour la croissance et l'emploi:** 21,4 milliards d'euros. Montant contrôlé: 17,9 milliards d'euros.

La plupart des erreurs sont liées au remboursement de coûts de personnel et de coûts directs et indirects inéligibles, déclarés par les bénéficiaires au titre des différents programmes de recherche.

Les évaluations de la performance ont permis de constater que la plupart des projets de recherche et d'innovation avaient conduit aux réalisations et résultats escomptés. Néanmoins, dans certains cas, les progrès n'étaient que partiellement conformes aux objectifs, ou la diffusion des réalisations et des résultats n'avait pas été assurée comme prévu.

**Cohésion économique, sociale et territoriale:** 54,5 milliards d'euros. Montant contrôlé: 23,6 milliards d'euros.

Ce sont les projets et les dépenses inéligibles, suivis des infractions aux règles du marché intérieur et de l'absence de pièces justificatives essentielles, qui ont contribué le plus au niveau d'erreur estimatif.

**Ressources naturelles:** 58 milliards d'euros. Montant contrôlé: 58,1 milliards d'euros

- **Agriculture:** l'amélioration continue des systèmes de contrôle a permis de réduire le niveau d'erreur pour les paiements directs, qui sont exempts d'erreur significative.

- **Développement rural, mesures de marché, environnement, action pour le climat et pêche:** principales sources d'erreur:

- l'inéligibilité des bénéficiaires, des activités ou des coûts;
- la communication d'informations inexactes sur les surfaces ou le nombre d'animaux;
- le non-respect des règles en matière de marchés publics ou d'octroi des subventions;
- les erreurs administratives.

**L'Europe dans le monde:** 9,5 milliards d'euros. Montant contrôlé: 8,0 milliards d'euros.

En 2018, la Cour des comptes européenne a relevé:

- des exemples de contrôles externes efficaces;
- des dépenses inéligibles et des cas de non-respect des règles juridiques et financières pour l'attribution de marchés.

**Administration:** 9,9 milliards d'euros. Montant contrôlé: 9,9 milliards d'euros.

Comme les années précédentes, la Cour des comptes européenne n'a pas relevé un niveau significatif d'erreur. Par contre, la Cour des comptes européenne a décelé un plus grand nombre de faiblesses au niveau du contrôle interne relatif à la gestion, par la Commission, des allocations familiales versées aux agents.

**Rapport annuel** sur les activités relevant des huitième, neuvième, dixième et onzième **Fonds européens de développement (FED)** relatif à l'exercice 2018

Fonds européens de développement (FED): 4,1 milliards d'euros. Montant contrôlé: 3,7 milliards d'euros.

La plupart des erreurs concernaient:

- le non-respect des règles des marchés publics;
- des dépenses inéligibles;
- des frais généraux déclarés comme des coûts directs;
- l'absence de pièces justificatives.

**Cas de fraude présumée détectés lors de ses travaux d'audit**

Neuf cas de fraude présumée ont été détectés dans le cadre de l'audit 2018.

Les cas de fraude présumée concernaient la création artificielle des conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un financement de l'UE, le non-respect des critères d'éligibilité dans les déclarations de coûts, ainsi que des irrégularités au niveau des marchés publics.

La Cour des comptes européenne communique tous les cas de fraude présumée détectés au cours de ses travaux d'audit à l'OLAF, l'Office de lutte antifraude de l'Union européenne.

Selon M. Grethen, pour qui il s'agit de la dernière présentation des rapports annuels, 90% des sommes peuvent être récupérées.

## Discussion

M. Alex Bodry (LSAP) note que le terme « erreur » peut cacher plusieurs notions de faits, telles que des erreurs (sans intention de vouloir commettre une fraude), des erreurs lors des paiements, des erreurs intentionnelles, etc.. Quelles sont les conséquences suite aux différentes formes d'erreurs ?

M. Grethen répond qu'il existe des erreurs quantifiables et des erreurs non quantifiables (qui n'ont pas été détectées). La Cour donne des avis au Parlement et au Conseil. Il incombe donc aux pays membres de prendre des mesures suite aux constatations de la Cour. Il faut néanmoins dire que les dégâts pour le budget de l'Union européenne sont nettement moins importants que ce que l'on pourrait croire en lisant la presse à sensation.

La question de M. André Bauler (DP) porte sur les technologies satellitaires dans le contrôle des bénéficiaires d'aides européennes. M. Grethen confirme que les nouvelles technologies facilitent les travaux administratifs. Elles ne constituent néanmoins pas une garantie contre toutes les intentions criminelles.

La question de Mme Djuna Bernard (déi gréng) porte sur les interactions entre la Cour des comptes et les autres institutions de l'Union européenne. M. Grethen explique que la Cour sélectionne, au hasard, des programmes. Les auditeurs se déplacent dans les pays respectifs pour contrôler le déroulement des programmes en question et les dépenses effectuées. La Cour des comptes européenne informe les pays par le biais des cours des comptes nationales respectives. Les documents qui circulent entre la Cour des comptes et les pays respectifs sont tous traduits vers l'anglais et la langue nationale respective.

Une fois le rapport annuel terminé, celui-ci est présenté au Parlement européen. Le Parlement nomme des rapporteurs qui travaillent à décharge. Les commissaires européens respectifs sont également invités aux réunions de la commission parlementaire. La Cour des comptes est présente dans toutes les réunions de commissions où elle est invitée.

M. Gilles Roth (CSV) demande si la Cour des comptes contrôle aussi l'économie, l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques. M. Grethen répond que la Cour des comptes effectue en effet des rapports de performance. L'orateur souligne que tous les pays de l'Union font de leur possible pour répondre aux critères et pouvoir obtenir de l'argent d'un fonds de l'Union européenne, même si l'on peut parfois se poser la question sur le besoin réel d'un tel subventionnement. M. Grethen cite l'exemple d'un monument à Esch-sur-Alzette, ville luxembourgeoise qui dispose d'un taux de chômage plus élevé que les autres villes ou la rénovation d'un aéroport local en Espagne où atterrissent trois avions par jour. Il souligne que ce sont les pays qui choisissent les projets pour lesquels ils demandent une aide. La seule à pouvoir mettre un terme à cette manière de procéder est la Commission européenne.

Est-ce que la Cour des comptes peut saisir la justice nationale en cas de fraudes? M. Grethen attire l'attention sur le fait que la Cour des comptes européenne peut uniquement continuer les dossiers à l'OLAF.

Mme Octavie Modert (CSV) note une baisse au niveau des taux d'erreur. Qu'est-ce qui explique cette baisse ?

M. Grethen explique que la Cour des comptes a contribué à simplifier les procédures ce qui a entraîné une réduction du risque de commettre des erreurs.

Comment sont sanctionnées les fraudes ?

Qu'est-ce qui se passe si les pays commettent des erreurs ou fraudes ?

Est-ce que les erreurs minimales sans mauvaise intention ne pourraient pas entraîner une réduction de l'aide proportionnelle au lieu d'une suppression complète ? La Cour des comptes n'a pas d'influence sur ces décisions, mais seulement la Commission européenne ou les pays respectifs. Des marges de manœuvre existent pour permettre aux pays de bénéficier des aides.

Les demandes en vue de l'obtention d'une aide sont compliquées (dossiers complexes). Ne pourrait-on pas réfléchir à des simplifications ? M. Grethen répond que la simplification administrative n'est pas facile à réaliser. Il s'avère que de grandes sociétés ont plus de facilités à accéder aux fonds que des entreprises de petite taille. Il est difficile de dire comment on pourrait remédier à cette situation.

M. Alex Bodry (LSAP) demande comment sont organisés les contrôles sur base d'échantillons ? M. Grethen répond que l'attention de la Cour s'oriente vers des secteurs où le taux d'erreur était élevé au cours des années précédentes. A l'intérieur des secteurs, les programmes sont sélectionnés au hasard. Le Luxembourg est le seul pays à ne pas avoir reçu la visite de contrôleurs européens en 2018.

M. Grethen rappelle que le Luxembourg est le seul pays de l'Union européenne où la Cour des comptes nationale ne dispose pas des pouvoirs de justification des dépenses effectuées par le biais du budget européen. C'est l'Inspection générale des Finances qui remplit cette mission. La Cour des comptes luxembourgeoise ne dispose pas des moyens nécessaires pour pouvoir effectuer de tels contrôles, mais il y aurait moyen d'y remédier, si le Parlement luxembourgeois le souhaitait.

Mme la Présidente de la commission remercie M. Grethen pour tous les échanges fructueux au cours des nombreuses années de collaboration entre la Cour des comptes européenne et la Chambre des Députés.

## **2. Divers**

Aucun sujet n'a été abordé.

La prochaine réunion de la commission est prévue pour le 21 octobre 2019.

\* \* \*

Luxembourg, le 28 octobre 2019

La Secrétaire-administrateur,  
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Contrôle de  
l'exécution budgétaire,  
Diane Adehm

